

PRATIQUES & OUTILS

Coordination SUD

COLLECTION

Mars 2022

VEILLE SUR LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

CONTEXTE

Dotée d'un budget de 1 824,3 milliards d'euros sur la période 2021-2027, l'Union européenne soutient chaque année des projets qui participent à la réalisation de ses grandes priorités. Pour assurer leur mise en œuvre elle établit une programmation pluriannuelle et définit des programmes (instruments financiers) dotés de budgets. Une partie de ces budgets sert à financer des projets répondant à des exigences et des critères précis, sélectionnés de manière rigoureuse et objective. Après de longues négociations, l'Union européenne a adopté in extremis son budget 2021-2027, le 17 décembre 2020, appelé aussi cadre financier pluriannuel (CFP).

I - Présentation du Cadre financier pluriannuel (2021-2027) :

Inédit dans sa structure, le cadre financier pluriannuel 2021-2027, comporte environ 1074 milliards d'euros auxquels viendront s'ajouter 11 milliards d'euros supplémentaires tout au long de la période, pour abonder certains instruments.

Parallèlement, l'Union Européenne met en place un « plan de relance », via l'instrument de relance post-covid à déboursé jusqu'à fin 2023—appelé *Next Generation EU (NGEU)* dont l'enveloppe s'élève à 750 milliards d'euros.

Dans la lignée de ses nouvelles priorités, la Commission européenne entend établir son assise géopolitique par une plus grande présence dans les pays partenaires de l'aide : plus de 75% de l'enveloppe totale d'un des instruments pour l'action extérieure est destinée au pilier géographique, au détriment du pilier thématique et des réponses de réaction rapide.

Dépenses de l'UE en 2021-2027



Source : consilium.europa.eu

Concrètement, cela implique que davantage de fonds transiteront directement via les délégations de l'Union européenne.

Les programmations régionales et nationales qui déterminent les priorités d'action auront une importance plus forte qu'auparavant.

Etat des lieux

La Commission Européenne est organisée en services appelés «Directions Générales» (DG), qui sont responsables de différents domaines d'action. Les DG élaborent, mettent en œuvre et gèrent les politiques, la législation et les programmes de financement de l'UE.

Pour les politiques extérieures, les principales DG sont :

- ◆ **La DG du voisinage et des négociations d'élargissement (NEAR)** : responsable des politiques de l'UE sur l'élargissement et des politiques de voisinage avec les pays européens de l'Est et du Sud ;
- ◆ **La DG Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)** : département de l'aide humanitaire et de la protection civile à l'international ;

- ◆ **La direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA anciennement DG de la coopération internationale et du développement DG DEVCO/EuropeAid)** : chargée d'élaborer les politiques internationales de développement et de coopération de l'UE, ainsi que d'acheminer l'aide à travers le monde, en collaboration avec les délégations terrains (DUE).

Les DG ont les mêmes modes d'intervention via des financements accordés aux opératrices Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations Internationales, Nations Unies, Organisations de la Société Civile, Collectivités Locales du Nord et du Sud, Agences des Etats Membres.

Les appels à propositions sont tous publiés sur [le site de la DG INTPA](#)

A travers les différents dispositifs de la Commission Européenne, les OSI ont accès à une large palette de financements européens dans la mesure où elles ne poursuivent pas de but lucratif, condition sine qua non pour bénéficier de ces fonds.

Quels fonds pour l'action extérieure ?

On distingue plusieurs fonds dédiés aux problématiques de développement dans les pays hors UE gérés par la DG INTPA ou la DG NEAR. Les financements sont alloués à travers des Instruments de financement pluriannuels définis par des règlements de l'UE qui fixent le cadre juridique.

Dans la stratégie 2021 – 2027, sont disponibles 4 Fonds Fiduciaires et 3 instruments de financements.

1. Les fonds fiduciaires

Ces fonds accordent la possibilité à l'UE et ses États membres de répondre conjointement à des situations d'urgence ou de fragilité ou à des priorités thématiques de manière plus souple, plus intégrée et plus efficace .

Fonds Bêkou pour la République Centre Africaine : Le Fonds Bêkou a été créé pour soutenir la transition de l'aide humanitaire à l'aide au développement en République centrafricaine en favorisant des actions pour l'accès des populations aux services essentiels et la relance de l'activité économique dès que la situation sécuritaire le permet.

Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique : Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique soutient le développement des entreprises, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes dans les régions de Casamance, du Sud-est et du Nord du Sénégal.

Fonds Madad pour la Syrie : L'UE a mis sur pied le fonds d'affectation spéciale pour la Syrie, dit «fonds Madad», afin d'améliorer la fourniture de l'aide pour la résilience et les

activités de relèvement en Syrie et dans les pays voisins touchés par le conflit.

Fonds fiduciaire pour le processus de paix en Colombie : L'Union européenne et ses États membres ont débloqué ce fonds pour soutenir la consolidation de la paix en Colombie et d'accompagner également le pays durant la période d'après-conflit.

2. Les instruments de financement

⇒ **L'Instrument pour la pré-adhésion (IPA III)** : L'UE continuera à apporter une assistance en vue d'aider des partenaires à se préparer à leur future adhésion à l'Union européenne et de soutenir leur processus d'adhésion.

Contrairement aux instruments des précédentes programmations, l'enveloppe fera l'objet d'une division thématique et non géographique, afin de rediriger l'aide vers les États les plus volontaires

⇒ **L'Instrument de Coopération avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) et le Groenland** : La coopération vise à soutenir et à renforcer les relations économiques, politiques et culturelles avec 13 PTOM des Etats membres.

État des lieux

⇒ **L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – IVDCI (NDICI en anglais)** : cet instrument renommé « Europe dans le Monde » intégrera et simplifiera les instruments de financement de l'action extérieure de l'UE pour la coopération internationale et la coopération au développement, la réaction aux crises ou les actions en faveur de la consolidation de la paix dans les pays partenaires.

Pour ce faire, il fusionnera dix instruments de financement extérieur existants – ainsi que le Fonds européen de développement – en un instrument de financement unique.

Ses actions sont réparties en 3 piliers : réaction rapide, géographique et thématique.

Le pilier « réaction rapide » permettra à l'UE d'intervenir rapidement et efficacement pour prévenir des conflits et à réagir à des situations de crise ou d'instabilité.

La composante géographique encouragera les partenariats par la coopération avec les pays partenaires dans les régions suivantes: le voisinage européen, l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, ainsi que les Amériques et les Caraïbes.

Les programmes thématiques, quant à eux, financeront des actions liées aux objectifs de développement durable au niveau mondial.



Source : Commission Européenne

Les programmes thématiques seront donc axés sur les droits de l'homme et la démocratie, la société civile, la stabilité et la paix, ainsi que sur les défis mondiaux en ce qui concerne notamment la santé, l'éducation et la formation, les femmes et les enfants, le travail, la protection sociale, la culture, les migrations et le changement climatique.

Quels fonds pour l'Europe ?

Le soutien des actions européennes se décline en 2 logiques d'intervention : des financements pour promouvoir des territoires dits fonds structurels, et des financements pour promouvoir les secteurs dits programmes sectoriels.



Franois Vanhille : fonds européens, utilisation en région Grand Est

1. Les fonds structurels

Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont vocation à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale.

A ce titre, ils financent des projets d'envergure locale présentant des effets bénéfiques pour le territoire, l'emploi, l'environnement, et répondant aux objectifs prioritaires du territoire.

L'Union européenne délègue la gestion des FESI aux Etats membres.

Il existe 5 types de fonds structurels :

- ◆ **Le Fonds Européen de Développement Economique Régional - FEDER** : il a pour objectif de favoriser le développement harmonieux, équilibré et durable de l'Union européenne en réduisant les écarts de développement entre les régions.

- ◆ **Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes & la Pêche – FEAMP** : ce fond, qui, inclura prochainement la dimension aquaculture, est l’outil de financement européen qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et la politique maritime intégrée.
- ◆ **Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER** : élément clé de la Politique agricole commune (PAC) de l’Union européenne, il ambitionne, jusqu’au 1er janvier 2023, date d’entrée en vigueur de la nouvelle PAC, de rendre l’agriculture plus juste, plus verte et plus efficace.
- ◆ **Le Fonds de Cohésion** : il soutient les régions les moins développées de l’UE dans le but de promouvoir la croissance, l’emploi et le développement durable et afin de minimiser les disparités entre les régions de l’Union européenne.
- ◆ **Le Fonds Social Européen - FSE** : il investit dans les ressources humaines dans le but d’améliorer la situation de l’emploi et de l’éducation au sein de l’Union européenne.

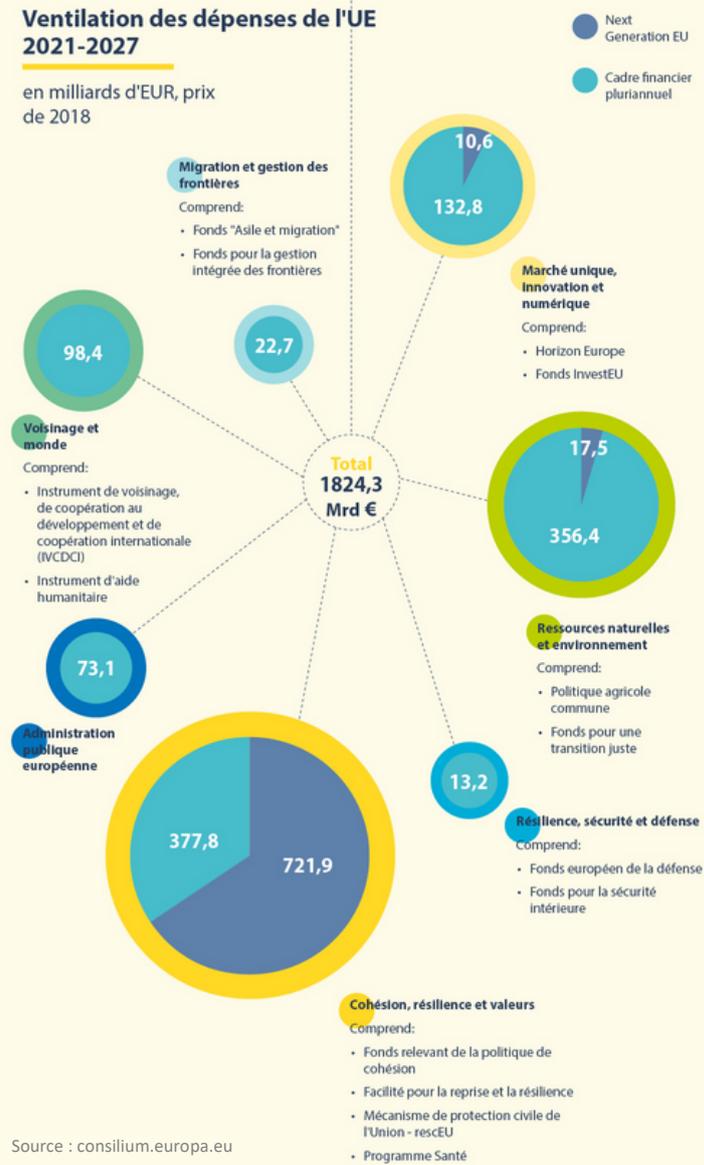
2. Les programme sectoriels

Les programmes sectoriels sont directement gérés par la Commission européenne ou ses agences exécutives et visent à assurer la mise en œuvre des politiques européennes.

- ◆ **Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe - MIE** : il soutient les investissements dans les projets d’infrastructures de transport, de télécommunications et de l’énergie.
- ◆ **Horizon Europe** : il vise à renforcer les bases scientifiques et technologiques européennes et à mieux exploiter le potentiel économique et industriel des politiques en matière d’innovation, de recherche et de technologie.
- ◆ **Le Fonds Asile, migrations et intégration - FAMI** : il vise à contribuer à une gestion efficace des flux migratoires intégrée au niveau de l’Union européenne.
- ◆ **Copernicus** : il vise à favoriser des systèmes et services d’observation de la Terre innovants et à garantir l’accès indépendant de l’Europe aux connaissances environnementales et aux technologies clés d’observation et de collecte de géo-information. Il sera bientôt intégré au programme spatial de l’Union.
- ◆ **LIFE** : c’est le principal cadre de financement de l’Union européenne pour les politiques liées à l’environnement et au changement climatique.

Ventilation des dépenses de l’UE 2021-2027

en milliards d’EUR, prix de 2018



- **Europe créative** : c’est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs audiovisuel, culturel et créatif.
- **Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale - EaSI** : ce programme a pour objectif de favoriser une croissance et des emplois durables sur le long terme, de resserrer les écarts entre les pays de l’Union européenne et de réduire les inégalités sociales. Il sera bientôt intégré au Fonds social européen plus (FSE+)
- **Erasmus+** : il est le programme de l’Union européenne dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et des sports.
- **L'Europe pour les citoyens** : son objectif est de rapprocher l’Europe de ses citoyens et de permettre à ces derniers de participer pleinement à la construction européenne. Il changera de nom pour celui de **Droits et valeurs**.
- **L'UE pour la santé (EU4Health)** : Après la pandémie de Covid-19, le programme Santé rebaptisé “EU4Health” souhaite préparer les systèmes de santé de l’Union à affronter les menaces futures.

II—Appui de Coordination SUD et retour des membres

Le club métier « **Accès aux Financements** » de Coordination SUD, espace d'échanges sur les sujets liés à la recherche de financements ou à la relation avec les bailleurs, s'est réuni en février 2021 pour discuter de la veille sur les financements européens.

Les personnes participantes ont partagé **leurs difficultés sur l'accès aux financements européens, leurs techniques de veille et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.**

Les difficultés rencontrées par les ONG sur la recherche de financements européens

- ▶ **Le délai court de réponse aux appels à projets (45 jours)**, rendant difficile la conduite d'un diagnostic et le montage des dossiers, d'autant plus qu'il n'est pas toujours évident d'anticiper la sortie des appels à projets.
- ▶ **La lourdeur des dossiers d'appel à projet** : même si les projets sont déjà ficelés cela occasionne du travail supplémentaire.
- ▶ **Le flou sur les instruments financiers de l'Union Européenne** en cours de révision actuellement et notamment le nouvel instrument NDICI. Les ONG se posent plusieurs questions liées par exemple aux priorités géographiques : si ce nouvel instrument semble allouer beaucoup de fonds sur l'Afrique qu'en est-il pour les autres régions comme l'Amérique centrale et l'Amérique latine ?
- ▶ **La difficulté à s'organiser en consortium** : soumettre un projet auprès de l'UE suppose de se mettre en consortium avec officiellement 3 partenaires et idéalement 5. Or identifier un partenaire demande du temps. Si sur les terrains les organisations locales sont déjà bien identifiées et qu'un travail partenarial est souvent engagé depuis plusieurs années, il est plus difficile de trouver des partenaires sur les projets en Europe. Une des raisons évoquées étant la crainte des ONG d'assurer le lead du consortium compte tenu des diverses procédures à respecter et des dossiers à constituer.

Quelques programmes européens proposent la mise en réseau pour la recherche de partenaires terrains comme Erasmus+ ou Horizon 2020.

Témoignage

Théoriquement, les calendriers de sortie sont précisés dans les Programme Indicatifs Nationaux (PIN) et les Plan d'Actions Annuels (PAA), mais cela se heurte à 2 contraintes :

- Sur certains pays d'intervention, les PIN et PAA ne sont pas à jour dans leurs versions en ligne (ou tout simplement inexistantes)
- Et les instruments de financements européens sont en cours de révision.

Méthode

Quelques techniques de veille sur les financements européens

Au regard de l'évolution du contexte et à partir des retours d'expériences des ONG, la veille sur les financements européens peut s'organiser à deux niveaux :

- ▶ Une veille au niveau des plateformes dédiées,
- ▶ Une veille au niveau des délégations de l'UE ou des réseaux

1. La veille sur les plateformes dédiées

Si la méthode peut être considérée comme artisanale, une pratique des plus répandues en matière de veille sur les appels à projets européens consiste à :

- ⇒ Epingler sur le navigateur l'onglet du **site de la Commission Européenne**,
- ⇒ Se rendre une fois par semaine sur le site internet pour voir les nouveaux appels à projets ouverts.

The screenshot shows the website of the European Commission, specifically the 'COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT' section. The page title is 'Appels à propositions et appels d'offres'. The navigation bar includes 'Commission européenne', 'Partenariats Internationaux', 'Financement', and 'Appels à propositions et appels d'offres'. The main content area is titled 'Appels à propositions et appels d'offres'. Below the title, there is a note: 'Veillez noter qu'EuropeAid est remplacé par International Partnerships. Pour les appels d'offres publiés après le 1 août 2020, veuillez passer au portail Funding and Tender Opportunities Portal (F&T Portal). Les avis de préinformation (PIN), désormais facultatifs, peuvent être consultés sur TED eNotices, en sélectionnant « Programmes d'aide extérieure ».' There are three tabs: 'Dernières publications', 'Recherche par référence', and 'Recherche avancée'. At the bottom, there is a search bar with the text 'Affiche les appels Ouverts ou Prévus publiés au cours des dix derniers jours.' and a 'Recherche' button.

Une autre technique de veille consiste à recourir à des **outils d'alerte** répertoriant divers appels à projets en cours et moyennant parfois un abonnement. Il s'agit des outils tels que Developmentaid, Fundsforngo, Yessasso...

2. La veille au niveau des délégations UE ou réseaux d'ONG

Développer le relationnel sur le terrain avec les délégations peut faciliter l'accès aux informations. Certaines ONG ont connaissance, en avance, des appels à projets qui seront lancés grâce à leur relation avec les équipes des commissions UE.

A noter que chaque délégation sur le terrain possède son propre fonctionnement.

Les associations n'ayant pas de réseau européen très dynamique ainsi que les structures n'ayant pas de bureaux pays sont donc lésées.

Une solution pour ces dernières est d'intégrer les réseaux d'ONG pour connaître les différentes informations. Ces réseaux sont contactés par certains programmes européens quand des projets ne sont pas identifiés.

Bonne pratique : Pour les organisations n'ayant pas encore de relations avec les délégations UE sur le terrain, un moyen d'avoir une relation de confiance est d'établir le contact en demandant des rendez-vous pour présenter l'organisation. Si vous n'obtenez pas de rendez-vous, vous pouvez participer aux différents événements organisés par les délégations. Ensuite, continuer à faire connaître l'activité de l'organisation en communiquant auprès des délégations, leur présenter les projets en cours et les tenir régulièrement informés. Cela a marché pour une structure qui est désormais incluse dans les listes de diffusion électroniques des délégations et qui reçoit leurs informations.

Témoignage

Dans les pays où nous ne sommes pas présents, nous faisons de la veille avec les autres réseaux d'ONG. Au Sénégal, par exemple, il y a un réseau d'ONG Européennes, la PFONG, qui fait ce travail de veille et de dialogue en lien avec les délégations de l'UE et qui nous permet d'avoir accès à l'information.



Les organisations peuvent aussi anticiper les appels à propositions en se basant sur les programmes d'action annuels

Accompagnement de Coordination SUD sur les financements

◆ Des espaces de travail sur les questions liées aux financements :

>> la **Commission Financement et Renforcement Institutionnel et Organisationnel des ONG (COFRI)** construit des positions collectives pour négocier avec les pouvoirs publics du partenariat État/ONG ; le groupe **Centre de Crise et de Soutien (CDCS) de la commission humanitaire** élabore des positions collectives sur les politiques et les réformes institutionnelles des dispositifs d'aide français, européens et internationaux; et la **Commission Europe** travaille également sur des sujets liés aux financements européens et leur influence.

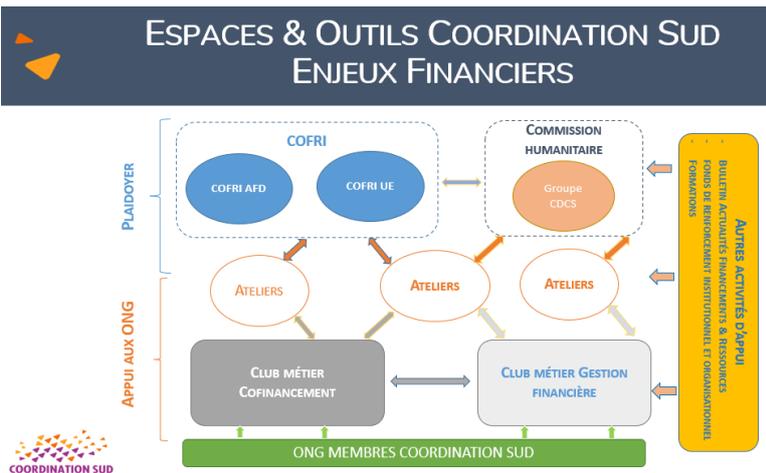
>> le **club métier cofinancements** aborde les questions pratiques liées à la gestion des cofinancements des

baillleurs et le **club métier gestion financière** permet des partages sur la gestion financière et budgétaire des projets.

◆ Des **formations** sur les financements (accès, gestion, pilotage...)

◆ Du **renforcement** à travers le **Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel (FRIO)** qui cofinance l'intervention de consultants externes sur de nombreuses problématiques d'organisation.

◆ De la **production de connaissances** : fiches pratiques, lettre d'information, panorama des financements...



A suivre :

- ⇒ Coordination SUD prévoit de tester d'ici fin 2022 un **service de mise en relation** pour faciliter la constitution de consortium de ses membres avec des partenaires terrains.
- ⇒ Action test à venir portée par les ONG : faire marcher l'intelligence collective en créant un **fichier commun** entre ONG pour partager une base de donnée d'appels à projets et des informations sur les délégations terrains.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources internes à Coordination SUD :

- ▶ Page dédiée aux financements sur le site de Coordination SUD : <https://www.coordinationsud.org/financements/>
- ▶ Le catalogue de formations de Coordination SUD : <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/catalogue-formation-coordination-sud-2021.pdf>
- ▶ Les espaces de travail de Coordination SUD : <https://www.coordinationsud.org/coordination-sud-2/espaces-de-travail/>
- ▶ Les guides et fiches pratiques : <https://www.coordinationsud.org/publications/>

Ressources externes consultées :

- ▶ CONCORD Europe. Comprendre les délégations de l'Union européenne. Guide pratique de la collaboration des OSC avec les DUE. (2019)
- ▶ CONCORD Europe. Note d'information à l'attention des acteurs de la société civile sur la procédure de programmation de l'Union européenne (UE) dans les pays partenaires. Octobre 2020
- ▶ [Consilium Europa, long terme EU budget 2021-2027](#)
- ▶ [Consilium Europa : neighbourhood development and international cooperation instrument : Corepen endorses provisional agreement with the european parliament](#)
- ▶ [Ec Europa : how commission are organised](#)
- ▶ European Center for Development Policy Management, *Fonds fiduciaires de l'UE – Vers une action extérieure plus intégrée?*, décembre 2015
- ▶ [Franois Vanhille, Fonds Européens : utilisation en région Grand Est](#)
- ▶ [Touteurope.eu : les financements européens accessibles aux associations et organisations non gouvernementales](#)
- ▶ <https://europe-en-sarthe.eu/le-nouveau-cadre-budgetaire-europeen-2021-2027/>

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Coordination SUD est la plate-forme nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble plus de 175 ONG membres adhérant directement ou via six collectifs : CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives. Ces ONG mènent des actions humanitaires, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations les plus fragilisées ainsi que d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer & d'influence. Coordination SUD assure quatre missions de :

1/ défense et promotion des ONG comme actrices de la définition, mise en œuvre et suivi des politiques de solidarité internationale, 2/ appui et renforcement de ces ONG françaises dans leurs capacités à s'adapter, 3/ construction et promotion de positions communes sur les enjeux de solidarité internationale en direction des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde et, enfin, 4/ veille et analyse du secteur de la solidarité internationale, de ses évolutions d'aujourd'hui et de ses défis de demain.

